

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Le gilet jaune, vêtement de sécurité par excellence, est devenu depuis quelques semaines le signe de ralliement de ce que le Président de la République a récemment appelé les classes populaires et laborieuses.

Parti des réseaux sociaux et d'un ras le bol de la France périphérique, c'est un phénomène inédit et surtout inattendu. Durable ou non, ce mouvement a la particularité de passer outre les corps intermédiaires, syndicats et partis politiques, devenus en deux ans inaudibles et décriés, voir porteurs de tous les maux.

Comme pour toute protestation, chacun peut en penser ce qu'il veut. On doit simplement rappeler que si le droit de grève est une liberté, le respect des personnes et des biens l'est tout autant.

Ce qui est certain c'est qu'en tant que maire, je connais les difficultés que peuvent rencontrer un certain nombre de nos concitoyens. Les travailleurs pauvres et dorénavant les retraités pauvres ne sont pas une fiction. Ils existent et connaissent de plus en plus de difficultés à « boucler le mois ». Aujourd'hui **il existe de plus en plus de gens qui travaillent, gèrent de façon économe leur budget mais qui sont en difficulté ou tellement sur le fil du rasoir que la moindre dépense imprévue met leur équilibre budgétaire en péril**. Si on n'y fait pas attention on tend vers une société française à deux vitesses. Une telle évolution porterait les germes d'actions plus radicales et de réactions électorales épidémiques.

Sur le fond du sujet, le prix du carburant et des combustibles n'est qu'un élément parmi d'autres mais c'est celui qui a servi de détonateur. Je suis persuadé que **personne n'est opposé à la transition écologique**. C'est du pur bon sens. Mais **elle doit être absolument accompagnée de mesures pour maintenir et améliorer le pouvoir d'achat**. Car ce qui est vrai à Paris ne l'est pas en Charente, et que sans voiture nous ne pouvons pas nous déplacer pour travailler, se soigner et consommer. C'est le quotidien de tous ceux qui ne résident pas en zone urbaine. On ne peut le nier.

Pendant longtemps les collectivités locales pouvaient mettre en place des mesures ou une fiscalité adaptée pour compenser la rigueur de dispositifs nationaux. Malheureusement les coupes budgétaires qui ont été imposées par l'Etat ces dernières années rendent de plus en plus difficile de telles orientations.

Il faut espérer désormais que le déclassement social que ressentent de plus en plus de nos concitoyens soit concrètement pris en compte et que des mesures correctives efficaces soient décidées dès à présent. Sinon on peut craindre un climat social pour le moins tendu voir explosif.

Lilian JOUSSON

DÉMARCHAGES

La fin d'année est propice aux arnaques à domicile en tout genre. **Que le démarchage soit en porte à porte ou par téléphone, la méfiance doit être de rigueur.**

Sachez que nul ne peut se présenter comme envoyé par la mairie, notamment s'il s'agit d'une prospection commerciale. En cas d'accréditation officielle, une information préalable aux habitants serait faite.

Quant à la vente de calendriers, le facteur ou le pompier peut justifier de son identité.

MAIRIE

A l'occasion des fêtes les services administratifs seront fermés au public le lundi 31 décembre 2018.

PROTHÉSISTE ONGULAIRE

Depuis le 12 novembre est installée une prothésiste onguilaire sous l'enseigne « Stéphanie Nails » au Fief des Groies entre l'Ibérica et le salon Maneki Coiffure.

SALON DE COIFFURE

A partir du 1^{er} décembre le salon sera ouvert le lundi toute la journée et fermé le jeudi.

Pour les fêtes de fin d'année celui-ci sera ouvert les lundis 24 et 31 décembre.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En cas de dysfonctionnement ou de panne, **le signaler aussitôt à la mairie** afin que le service de maintenance puisse être averti.

AGENDA

PÉTANQUE

Samedi 1^{er} décembre

Assemblée générale du Louzac Pétanque Club

AÉROMODÉLISME

Vendredi 07 décembre

19 H

Assemblée générale de l'Aéromodélisme

Club de Louzac à la salle des fêtes de Louzac

PAROISSE

Pas de messe en décembre.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Comme chaque année fermeture au public du 20 décembre 2018 au 06 janvier 2019 inclus.

MARCHÉ DE NOEL

Un nouveau concept est proposé: un **marché de Noël à domicile** (4 rue des Ouches) le **dimanche 09 décembre de 10 H à 18 H**. Outre les Tendances d'Elodie seront présents : « Mon petit shopping » (Sandrine DUVERGÉ), « Créations Katchou » (Katia DE COURT) et « Aromasum Parfum France ».

THÉÂTRE

La Troupe Théâtrale des Borderies présentera « Le Technicien » d'Eric ASSOUS le samedi 19 janvier 2019 à la salle de l'école de Louzac, puis jusqu'au 12 avril en tournée.

La réservation des places numérotées est ouverte à partir du jeudi 03 janvier.

TENNIS

Le Tennis Club des Borderies, club conjoint à JAVREZAC et LOUZAC SAINT ANDRÉ vient d'être dissous. **Une nouvelle association est en cours de création.**

EXTRAITS D'ACTES

Les extraits d'actes d'état-civil, qu'ils soient de naissance, de mariage ou de décès, sont à **demande à la mairie de la Commune où s'est produit l'évènement, et non à la mairie de résidence.**

Il faut également savoir que **ces extraits d'actes ne sont valables que trois mois** dès lors qu'ils sont utilisés pour des démarches officielles (carte d'identité, passeport, etc...).

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**):

- lundi 03 décembre
- lundi 17 décembre
- lundi 31 décembre

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 novembre

- **Inscription de la parcelle AC N° 12 dans l'inventaire communal** → Inscription de la parcelle AC N° 12 lieu-dit « les Hautes Moures » sous le N° T044 pour une valeur de 115,40 €, bien non amortissable
- **Acquisition d'une nouvelle chaudière à gaz pour la mairie de Louzac** → L'entreprise GENEAU a été retenue pour une chaudière de marque Frisquet en remplacement de l'ancienne non réparable.
- **Budget principal – ouverture de crédits** → Vote d'une décision modificative pour pouvoir régler diverses dépenses en investissement.

CATASTROPHE NATURELLE

Pour rappel, **suite aux inondations et coulées de boues du 06 juin dernier, la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle** par arrêté ministériel du 04 octobre publié au Journal Officiel le 03 novembre.

Outre les encarts dans la presse et sur le site internet communal, un avis a été aussitôt distribué dans toutes les boîtes aux lettres afin que chaque habitant soit informé et puisse, s'il y avait lieu, se déclarer à son assurance ; le délai pour le faire étant de dix jours.

LISTES ÉLECTORALES

En 2019 se dérouleront les élections européennes. Pour pouvoir voter, tout habitant de la commune, qu'il soit français ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne doit être inscrit sur les listes électorales.

Si ce n'est déjà fait, accomplissez les formalités au plus vite muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

MARCHEURS ET SÉCURITÉ

De plus en plus de marcheurs parcourent la commune. Il leur est rappelé **que pour circuler en toute sécurité ils doivent se signaler en portant soit un gilet jaune soit tout autre vêtement muni de bandes fluorescentes.** Car la sécurité est l'affaire de tous, tant du piéton qui doit être visible que de l'automobiliste qui doit être vigilant. Et tous deux doivent respecter le code de la route.

ASSISTANTE SOCIALE

La Maison Départementale des Solidarités a décidé unilatéralement de ne plus faire de permanence en mairie. En conséquence, il convient de prendre directement rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur (☎ 05.16.09.51.25).